

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 21-81/2018

Date de convocation : 20 septembre 2018

Date d'affichage : 20 septembre 2018

Objet : Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

L'an deux mil dix-huit et le vingt septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – BETON Brigitte – MANEVAL Frédéric – GRACIANO Manu – WOZNIAK Jean-Marie – TRAINEAU Marie-France – AUROUX François – SILVESTRE Rachel – ANGE Josiane – GRANGER Franck – JUVENON Marie-Hélène – DERBIER Paul.

Absents excusés : BOISSIEUX Thierry – GIROT Dominique – ROBIN Christelle – CAMU Géraldine.

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie – GIRERD-CHANEL Laurence

Procurations : BOISSIEUX Thierry à MANEVAL Frédéric – GIROT Dominique à BETON Brigitte – ROBIN Christelle à TRAINEAU Marie-France – CAMU Géraldine à WOZNIAK Jean-Marie.

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le projet de règlement intérieur en annexe.

Considérant, que le Maire propose la mise en place d'une bibliothèque municipale sur la commune afin de répondre à une demande notamment des écoles et des associations et afin de proposer une offre culturelle sur la commune.

Considérant, que la création de cette structure passe par la mise en place d'un règlement intérieur qui vient préciser les conditions de fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 voix pour, une voix contre : Rachel SYLVESTRE) :

DECIDE d'approuver le règlement intérieur en annexe avec une application au 1^{er} octobre 2018.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 15 octobre 2018

Le Maire

Fabrice LARUE



34, rue de la Vallée 26260 CLERIEUX

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 -L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

Article 2 - Les bénévoles de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources de la bibliothèque.

Article 3-Toute adhésion à la bibliothèque est valable pour 1 an.
Vous êtes de fait adhérent à l'Association Bibliothèque Municipale de Clérieux (les statuts sont consultables à la bibliothèque ou remis sur simple demande).

Article 4 - Inscription : adhérent 8 € individuel adulte, gratuité jusqu'à 18 ans.
Prêt gratuit en direction de certaines institutions, associations et partenaires.
(Personnes âgées et Personnes handicapées en instituts, Foyers, Petite enfance, Education nationale, Associations culturelles).

Article 5- la fiche d'inscription donnera lieu à l'émission d'une carte valable dans votre bibliothèque.
Pour un adhérent mineur, il faut l'autorisation parentale.

Article 6 - Les livres sont prêtés gratuitement aux adhérents.

Article 7 - Chaque lecteur adulte peut emprunter 3 livres au maximum, un enfant 6 livres maximum.

Article 8 - La durée de prêt est de 2 semaines pour les ouvrages de moins de 6 mois et de 3 semaines pour les autres. Renouvelable une fois.

Article 9- Pour assurer la bonne circulation des ouvrages, les retards feront l'objet d'un rappel, Après 2 rappels successifs. Les prêts seront suspendus.

Article 10 - En cas de perte et de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer son remplacement ou le remboursement de sa valeur.

Article 11 - Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement. L'accès à la bibliothèque peut être suspendu en cas d'infractions graves ou de négligences répétées.

Article 12 - Les bénévoles et le personnel de la bibliothèque sont chargés de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à la vue des adhérents.

Jours et heures d'ouvertures :

Lundi de 16h30 à 18h30.

Mercredi de 9h à 12h.

Samedi de 9h à 12h.